

Disposer d'un référentiel de principes et de valeurs : la Charte de la participation du public

L'État développe des instruments d'incitation, de mise en visibilité et de mise en réseau. La Charte de la participation du public⁴, initiée par le ministère de la Transition écologique, est un référentiel énonçant les valeurs et principes définissant le socle d'un dispositif participatif vertueux. Elle rappelle en quatre articles les valeurs fondamentales de la participation, notamment le cadrage, le dispositif de garantie, l'égalité de traitement des points de vue, la reconnaissance de l'expertise citoyenne et la reddition des comptes.

Élaborée de manière participative et publiée en 2016, elle se veut un cadre partagé entre tous les acteurs de la participation et rassemble aujourd'hui près de 200 structures adhérentes, qu'il s'agisse de ministères et d'opérateurs publics (MCT, ANCT, RTE, SNCF Réseau, etc.), de collectivités (Conseil régional Centre-Val de Loire, Conseil départemental de Gironde, Métropole de Bordeaux, etc.), d'entreprises privées, d'associations (Humanité et biodiversité, FNE Bourgogne-Franche Comté, etc.) ou de citoyens.

Ses adhérents constituent la communauté de la Charte, engagée de manière volontaire à mettre en œuvre ses valeurs et principes, incarnant les standards qualitatifs pour une participation du public générant plus de confiance et d'efficacité.

Disposer d'outils adaptés

Pour qui fait ses débuts en participation citoyenne, le champ peut paraître tellement vaste qu'il soit difficile de s'y repérer. Des outils fiables et reconnus assurent de s'engager sur la bonne voie ou en tout cas avec une robustesse méthodologique éprouvée.

La Charte de la participation du public a donné lieu à un guide⁵ de mise en œuvre permettant d'accompagner pas-à-pas les porteurs de projet dans l'élaboration de leur démarche de participation, en s'assurant que leurs choix sont bien en adéquation avec les valeurs et principes portés par la Charte.

Pour les acteurs plus avancés, la Boussole de la participation du CEREMA⁶ permet, toujours sur la base du référentiel que constitue la Charte, d'évaluer *ex ante* l'ambition de son dispositif, et *ex post* son efficacité.

Inscrire les projets de territoire dans la logique des inspirations croisées

S'il est un message fort qui ressort des différentes expériences partagées dans ce 3^{ème} numéro de la Lettre de l'Atelier des territoires, c'est celui de la coopération, du partage, des inspirations croisées. En matière de participation du public, des réseaux se sont déjà structurés de longue date pour organiser la réflexion autour de l'ingénierie de la participation et contribuer au développement de la culture de la participation.

*La Communauté des territoires démonstrateurs de la transition écologique*⁷

Le CGDD anime la Communauté des territoires démonstrateurs de la transition écologique. Celle-ci est forte de 800 membres (élus et techniciens de collectivités, services de l'État et opérateurs, acteurs territoriaux). Sa raison d'être est l'approche systémique de la transition écologique territoriale et la coopération entre acteurs. Dans une logique de pair-à-pair, la participation de chaque membre vise à inspirer, donner envie et montrer en quoi la transition écologique est une opportunité de développement. La Communauté agit comme un catalyseur, faisant le lien entre le foisonnement d'initiatives locales, l'expertise-métier des services de l'État et de ses opérateurs, et les besoins des acteurs locaux. Elle se veut aussi partenaire des autres réseaux existants. La Communauté se fait l'écho des démarches territoriales innovantes porteuses de projets de territoires ambitieux impliquant notamment les citoyens. Quelques exemples permettent d'en rendre compte :

- *La mobilité solidaire imaginée par la communauté de communes du Pays de Lumbre (Pas-de-Calais)*

La Communauté propose « un bouquet mobilité » qui vise à répondre aux besoins en déplacement des habitants : co-voiturage avec des créneaux de réservation à travers une application numérique, mobilité active avec une aide à l'acquisition de vélos et la mise en place de liaisons douces, organisation d'un transport solidaire avec l'association Familles rurales – des chauffeurs volontaires aident des personnes en situation d'isolement dans leurs déplacements. Cela est aussi l'occasion de favoriser la multi-modalité.

- *L'alimentation durable dans le PETR du Pays d'Arles (Bouches-du-Rhône)*

Le projet alimentaire territorial (PAT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d'Arles est co-construit en partenariat avec l'État, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Sud, la Chambre d'agriculture, des acteurs publics et privés. Il entend définir une politique agricole

4 Site : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf

Contact : participation@developpement-durable.gouv.fr

5 Site : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20200629_guide_de_prise_en_main_de_la_charte.pdf

6 Site : https://cerema-med.shinyapps.io/boussole_de_la_participation/

7 Site : <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr>

Contact : territoires-transition@developpement-durable.gouv.fr